

# Communiqué du CEDIS suite à la diffusion du documentaire “formation professionnelle, le grand détournement”

Publié le 3 octobre 2013 dans **Non classé**



France 2 a diffusé le 2 octobre 2013 un documentaire intitulé “formation professionnelle, le grand détournement”, qui met en cause l’intégrité du CEDIS.

Nous souhaitons d’abord préciser que le CEDIS est une association 1901, agréée par le Ministère de l’Intérieur pour la formation des élus locaux, dont l’activité ne relève pas du même cadre législatif et règlementaire que la formation professionnelle. Nous ne comprenons pas l’amalgame qui est fait entre notre activité et celle des organismes de formation professionnelle mis en cause dans ce documentaire. Comme l’indique justement l’Express, c’est hors sujet : [http://lentreprise.lexpress.fr/formation/cash-investigation-sur-la-formation-professionnelle-rate-sa-cible\\_43352.html](http://lentreprise.lexpress.fr/formation/cash-investigation-sur-la-formation-professionnelle-rate-sa-cible_43352.html)

Nous avons répondu depuis plusieurs mois dans la plus grande transparence à toutes les questions posées par les journalistes sur notre fonctionnement, sur nos finances, sur nos liens avec EELV, y compris sur des éléments datant de plus de 10 ans. La question de la formation des élus est en effet très importante, c’est un levier indispensable pour l’amélioration de notre vie démocratique et il nous a semblé sain de permettre aux citoyens de comprendre le fonctionnement et le rôle de notre association. Nous avons même invité l’équipe à venir assister à des formations pour rencontrer élus et formateurs, mais elle a décliné cette proposition.

Manifestement, au vu du documentaire produit, cette question du contenu des formations et de leur utilité n’intéressait pas du tout le journaliste, qui a construit un reportage uniquement à charge sur le thème “tous pourris” qu’il avait à l’évidence choisi dès le départ, s’attachant à des faits datant de 2003 et 2004 qu’il s’est évertué à déformer ou à tronquer, et sur lesquels nous souhaitons apporter des précisions factuelles :

- “Le CEDIS aurait participé illégalement à l’achat du siège des Verts en 2004”. La réalité c’est que le CEDIS, plutôt que de payer très cher des locaux privés à Paris pour y tenir des formations avait envisagé d’utiliser les salles de réunion de l’immeuble qui devait aussi abriter le siège des Verts. Pour cela le CEDIS, de façon tout à fait légale et transparente, a

en effet souscrit en 2004 des parts de la SCI propriétaire de l'immeuble. Il s'est avéré très vite que l'utilisation de ces salles de réunion n'était pas une solution fonctionnelle. Le CEDIS a donc, conformément à la loi, revendu ses parts l'année suivante et a finalement fait en 2008 l'acquisition de locaux à Montreuil.

- "Le CEDIS aurait payé aux Verts en 2004 une somme trop élevée pour la location de locaux utilisés pour son université de formation". En réalité, en 2004, cette facture comprenait les frais de location des locaux, mais aussi la mise à disposition de matériel audiovisuel, et de toutes les prestations techniques nécessaires à l'organisation de 4 jours de formation. A l'époque, le CEDIS ne présentait pas l'ancienneté et la notoriété suffisantes pour traiter directement avec l'université et les prestataires. A partir de 2005, le CEDIS a directement traité avec les prestataires et gestionnaires de locaux sans passer par les Verts.

- "les élus ne sont pas assidus aux formations, ils passent leur temps à participer à des réunions politiques" : la réalité, c'est que les journées de formation de fin août organisées par le CEDIS ont lieu en début de semaine, avant les journées d'été d'EELV. Il est donc possible pour les élus de consacrer leur début de semaine à la formation, et leur fin de semaine à des réunions politiques.

A partir de ces quelques exemples, il s'avère que les pseudo exclusivités de ce documentaire ne sont que des éléments partiels, incomplets, tordant la réalité pour aboutir à des conclusions qui semblent avoir été écrites avant l'enquête. Le vrai travail d'investigation, sans a priori, sur la formation des élus reste à faire.

Nous tenons enfin à préciser que les comptes du CEDIS sont validés par un expert-comptable, sont soumis à un commissaire aux comptes et sont transmis régulièrement au Ministère de l'intérieur. La semaine dernière encore, un contrôle de routine du CEDIS par l'URSSAF a permis de confirmer que "les comptes sont bien tenus".

### **Le Conseil d'administration du Cédís.**

Source : <http://midipyrenees.eelv.fr/2013/10/03/communique-du-cedis-suite-a-la-diffusion-du-documentaire-formation-professionnelle-le-grand-detournement/>